



DEC : Ref/ 232 /2021

Pins maritimes le 12/10/2021

AVIS AUX INTERVENANTS (Constructeurs de stands)

Dans le cadre des préparatifs du **23^{ème} BATIMATEC** devant se tenir du **07 au 11 Novembre 2021** au palais des Exposition SAFEX, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur quelques points d'ordre organisationnel :

Montage												Nettoyage et Installation		23 ^{ème} BATIMATEC 2021					Démontage	
24-oct	25-oct	26-oct	27-oct	28-oct	29-oct	30-oct	31-oct	01-nov	02-nov	03-nov	04-nov	05-nov	06-nov	07-nov	08-nov	09-nov	10-nov	11-nov	12-nov	13-nov
de 8H30 à 21H00												de 8H30 à 22H00		de 10H00 à 18H00					de 8H30 à 21H00	

- Les intervenants « constructeurs de stands » devront se faire déclarer à l'avance à la SAFEX en présentant une **liste dûment signée et cachetée de leur personnel affecté au montage sur site.**
- Les intervenants « constructeurs de stands » devront déclarer les stands de leurs clients **(nom et surface)** pour qui ils interviennent.
- Le personnel de montage des stands ne pourra entrer dans les pavillons que sur présentation **d'un badge de montage** du 24 Octobre au 04 Novembre 2021. Les Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, casques,...) sont obligatoires pendant le montage et le démontage.

- Le personnel de montage des stands doit se conformer aux dispositions du **protocole sanitaire** de la SAFEX notamment le port de la bavette.
- Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand.
- La période du montage des stands spécifiques (personnalisés) s'étend du **24 Octobre au 04 Novembre 2021.**
- Les horaires d'accès aux pavillons pour le montage des stands spécifiques (personnalisés) sont de **8H30 à 21H00.**
- **Le démontage** des stands spécifiques (personnalisés) doit **impérativement** être achevé **au plus tard le 13 Novembre 2021 à 23H00**
- Les horaires d'approvisionnement en matériaux pour le montage sont de **8H30 à 17H00.**
- Les stands spécifiques (personnalisés) seront fabriqués à l'extérieur du palais des expositions, et **ne seront tolérés à l'intérieur des pavillons,** que les travaux de montage et de dernier réglage.
- Vous êtes tenus d'évacuer **hors du palais des expositions** les débris et déchets durs liés directement aux travaux de montage et de démontage des stands (débris de bois, emballage et autre). En cas de non-respect de ces consignes votre caution sera encaissée irréversiblement afin d'entreprendre les actions nécessaires pour l'évacuation des lieux.

Meilleures salutations

M.KADRI Salim
 Directeur de l'expansion
 Commerciale
 SAFEX